

Règlementation, homologation et politiques au niveau fédéral

25 octobre 2018

AQTr: Forum sur les véhicules automatisés





Objectif

- Présenter un aperçu des cadres réglementaires et politiques mis en place pour assurer la sécurité et la sûreté des véhicules automatisés au Canada



La sécurité routière: Une responsabilité partagée

Fédéral	Provincial/ Territorial	Municipal
Normes de sécurité	Permis de conduire	Règlements administratifs
Rappel et corrections des défauts liés à la sécurité	Immatriculation	Faire respecter le code de la route
Jouer un rôle de leadership pour faciliter la collaboration sur les questions d'intérêt national	Établir et faire respecter le code de la route	Gérer le transport des passagers (taxis, transport en commun)
Sensibilisation du public	Assurances	Infrastructure routière
	Infrastructure routière	Sensibilisation du public
	Sensibilisation du public	



L'homologation au Canada

- Au Canada, l'homologation des véhicules suit un régime d'autocertification
- Transports Canada maintient le Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles (RSVA) qui prescrit les niveaux minimaux de rendement que les véhicules doivent atteindre
- L'attestation de conformité aux normes et règlements applicables demeure à la charge du fabricant du véhicule ou de l'équipement
- Transports Canada surveille et vérifie la conformité en faisant trois activités:
 - Essais de conformité
 - Vérification de la conformité
 - Enquête sur les défauts et les rappels



Le défi posé par les véhicules automatisés

- La technologie émergente liée au développement des véhicules automatisés évolue à un rythme qui pose défi à l'élaboration de nouveaux règlements et normes de sécurité pour la communauté internationale dans son ensemble
- Cette réalité pose un défi unique pour les gouvernements ayant la double responsabilité d'assurer la sécurité tout en promouvant l'innovation
- La collaboration avec une gamme étendue d'intervenants et des approches et des politiques non-conventionnelles sont requises pour naviguer l'environnement incertain



Rapports récents

- Rapport du Sénat publié en janvier 2018:
Paver la voie: Technologie et le futur du véhicule automatisé
- Rapport présenté au Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière publié en janvier 2018:
L'avenir des véhicules automatisés au Canada

Ébauche: Cadre de sécurité du Canada concernant les véhicules automatisés et connectés





Amendements législatifs: Projet de loi S-2

- Le Projet de loi S-2 aussi connu comme la *Loi sur le renforcement de la sécurité automobile pour les Canadiens*, a reçu la sanction royale le 1 mars 2018
- Le Projet de loi met à jour la *Loi sur la sécurité automobile* en amenant des changements aux provisions liées à:
 - la conformité
 - les dispenses
 - les défauts et non-conformités
- Les pouvoirs introduits par le Projet de loi S-2 permettent au gouvernement fédéral de soutenir les déploiements des véhicules automatisés



Activités internationales concernant le développement de normes et règlements

- Transports Canada participe dans plusieurs groupes de travail internationaux qui tentent développer des normes et des règlements pour les véhicules automatisés qui inclus:
 - Conseil économique et social des Nations Unies
 - Forum mondial de la sécurité routière (WP1)
 - Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP29)
 - Organisation internationale de la normalisation (ISO)
 - SAE International



Lignes Directrices

- *Évaluation de véhicules hautement automatisés: Lignes directrices à l'intention des organisations d'essais (juin 2018)*
- *Directives juridictionnelles canadiennes pour la mise à l'essai et le déploiement sécuritaires des véhicules hautement automatisés (octobre 2018)*
- *Évaluation de la sécurité des systèmes de conduite automatisé au Canada (décembre 2018)*
- *Directives sur la cybersécurité (2019)*



Des lignes directrices complémentaires

Lignes directrices pour les organisations d'essais

- Document externe qui promeut le Canada comme endroit de recherche et développement
- Dénote pour les organisations d'essais les rôles et les responsabilités de chaque niveau de gouvernement en ce qui concerne les essais
- Assure qu'un niveau minimum de sécurité selon des normes nationales est respecté lors des essais

Lignes directrices aux administrations canadiennes

- Document à l'intention des administrations provinciales et territoriales qui considèrent des changements réglementaires et législatifs pour permettre l'essai et le déploiement des véhicules automatisés
- Fourni des conseils aux administrations sur des enjeux qui tombent sous leurs responsabilités telles que les permis de conduire, les assurances, etc.

Les deux documents seront mis à jour à mesure que les normes internationales évoluent



Évaluation de la sécurité des systèmes de conduite automatisé au Canada

- L'outil d'évaluation de la sécurité servira de politique intérimaire qui adresse les enjeux de sécurité qui ne sont pas abordés dans les règlements actuels, et reflètent des politiques semblables aux États-Unis
- L'outil d'évaluation énumère des résultats attendus que les compagnies devraient considérer lorsqu'ils examinent la sécurité et la sûreté des véhicules automatisés de niveau 3 à 5 (selon les niveaux de SAE) avant qu'ils soient utilisés sur les routes publiques, à l'exclusion des essais et des démonstrations
- L'objectif de l'évaluation est de fournir un outil flexible aux compagnies pour la gestion efficace de la sécurité des nouvelles technologies à un moment où elles continuent à évoluer et il n'y a pas encore assez de preuves pour considérer des règlements conventionnels



Questions?